

SAUVONS ! L'EAU !

EAU ET CLIMAT : AGIR PLUS VITE, PLUS FORT SUR LES TERRITOIRES

Soutenir :

- l'infiltration et la rétention de l'eau dans les sols
- les usages plus sobres en eau
- la transition agroécologique
- la sobriété énergétique et la réduction des gaz à effet de serre en lien avec la préservation de l'eau et des milieux aquatiques
- la capacité de résilience des milieux
- la motivation des acteurs à changer et agir



Agir dans tous les domaines en mobilisant des actions ambitieuses ou innovantes en réponse aux effets du changement climatique

Cet appel à manifestation d'intérêt a pour objectif d'accompagner des projets d'adaptation au changement



climatique destinés à réduire la vulnérabilité des territoires ou des milieux naturels face aux risques récurrents d'événements extrêmes (crues et sécheresses) et d'augmentation de la température dans un contexte de changement climatique. Il doit s'agir de projets qui contribuent directement aux plans de bassin d'adaptation au changement climatique. Les projets sont à conduire sur les territoires des deux bassins Rhône-Méditerranée et de Corse.

L'agence de l'eau engage 10 millions d'euros pour faciliter l'émergence de nouveaux projets afin de mieux s'adapter aux effets du changement climatique pour l'eau et les milieux aquatiques.

À qui s'adresse l'appel à manifestation d'intérêt ?

La diversité des sujets abordés s'appuiera sur une variété de porteurs de projets :

- collectivités et leurs groupements (établissement de coopération intercommunale), syndicats mixtes ou établissements publics (EPTB, EPAGE...);

- acteurs du tourisme ;
- acteurs de l'environnement (conservatoires, gestionnaires d'espaces naturels, associations de protection de la nature, fédérations de pêche...);
- établissements publics de l'État (parcs nationaux...);
- industriels (dans le respect de l'encadrement européen au titre des aides d'État);
- fondations privées ;
- organismes de développement agricole, les coopératives, collectifs d'agriculteurs ;
- organismes consulaires ;
- organismes de recherche et développement ;
- acteurs de l'urbanisme ;
- fédérations de professionnels.

Quels projets sont soutenus ?

Les projets ambitieux d'adaptation au changement climatique liés à l'eau et aux milieux aquatiques intégrant au minimum :

- **une approche globale** prenant en compte les interactions entre différents acteurs ou champs de travail liés à l'eau dans une exploitation, une entreprise ou une collectivité ;
- **une démarche exemplaire ou innovante ;**
- une démarche incitant **la prise de conscience et le changement de posture** d'individus ou de collectifs vers des actions d'adaptation ou d'atténuation ;
- **une solution d'adaptation fondée sur la nature** (SaFN) ;
- **une démarche territoriale et collective** d'adaptation au changement climatique.

Comment candidater ?

- Le règlement et le dossier de candidature sont téléchargeables sur www.eaurmc.fr/EauClimat2023
- Connectez-vous sur le [portail des aides de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse](#) pour remplir votre demande d'aide.

> DÉLÉGATION DE BESANÇON

Le Cadran - 34, rue de la Corvée
25000 Besançon
Tél. : 04 26 22 31 00
Départements : 21, 25, 39, 52, 68, 70, 71, 88, 90

> DÉLÉGATION DE LYON

14, rue Jonas Salk
69363 Lyon cedex 07
Tél. : 04 72 76 19 00
Départements : 01, 07, 26, 38, 42, 69, 73, 74

> DÉLÉGATION DE MARSEILLE

Immeuble CMCI
2 rue Henri Barbusse
CS 90464 - 13207 Marseille cedex 1
Tél. : 04 26 22 30 00
Départements : 2A, 2B, 04, 05, 06, 13, 83, 84

> DÉLÉGATION DE MONTPELLIER

Immeuble le Mondial
219, rue le Titien
CS59549 - 34961 Montpellier cedex 2
Tél. : 04 26 22 32 00
Départements : 09, 11, 30, 34, 48, 66

> SIÈGE AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

2-4, allée de Lodz
69363 Lyon cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00

Quelles sont les aides de l'agence de l'eau ?

Cet appel à manifestation d'intérêt vise à aider les projets proposés :

- sur l'ensemble des deux bassins Rhône-Méditerranée et de Corse (pas de zonage d'éligibilité),
- à un **taux maximal du programme de 70%**, sauf encadrement européen.

Elle consacre une enveloppe financière de **10 millions d'euros** pour cet appel à manifestation d'intérêt.

CALENDRIER

Un déroulé en deux étapes :

● 1^{RE} ÉTAPE :

Du 2 janvier au 30 avril 2023 : dépôt d'une note d'intention.

Mai-juin 2023 : présélection des notes d'intention.

● 2^E ÉTAPE :

Du 1^{er} juillet au 30 octobre 2023 : dépôt des projets pour une demande d'aide.

Novembre 2023 : sélection des projets.

A partir de janvier 2024 : décisions de financement.

